

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2013.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq du mois de novembre à 20 heures, le conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du vingt novembre 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : François BERINGER, Christophe BITARD, Bernard BRUN, Frédéric GOETZ, Jean GOETZ, Mario HEGY, Agnès KIEFFER, Cédric LEPAUL, Cyrille LHUILLIER, Henri MASSON, Agnès MATTER-BALP, Eric MICHELAT, Florent OTT, Pierre RENTZ, Etienne SIGRIST, Fabienne STICH, Patrice WALTISPERGER et François WASSMER.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, assistée par M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach, présente.
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres et personnes présents. Il ouvre la séance à 20h00 et aborde l'ordre du jour.

Il précise qu'une réunion s'est tenue préalablement regroupant l'ensemble des maires et MM. GARAGNON et BOYER de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), tous deux venus exposer divers sujets d'actualité dont notamment la dématérialisation des procédures entre l'ordonnateur et le comptable et la révision de la valeur locative des locaux professionnels.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2013
2. Contrat de territoire de vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin 2014-2019
3. Charte intercommunale de développement : Programme 2014
4. GERPLAN transfrontalier
5. Enseignement du sport à l'école – Convention de mise à disposition d'équipements sportifs municipaux
6. Décision modificative n° 3/2013 – Budget annexe « Ordures ménagères » : Ajustements de crédits
7. Décision modificative n° 1/2013 – Budget annexe « ZIK » : Ouverture de crédits
8. Ressources humaines
9. Maîtrise d'ouvrage déléguée
 - 9.1 Munchhouse – Aménagement du carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim : Demande de quitus

- 9.2 Roggenhouse – Rue de l'école : Avenants n° 1 aux marchés de travaux lots n° 1 et n° 2
- 9.3 Roggenhouse – Rue de l'école : Décision modificative n° 8/2013
- 9.4 Rustenhardt – Construction d'un groupe scolaire : Attribution marchés
- 9.5 Rustenhardt – Construction d'un groupe scolaire : Lot 3 Gros œuvre : Acte de sous-traitance n° 2
- 10. Divers (CNPE de Fessenheim, immobilier d'entreprises, Maison de la Nature, piste cyclable, gestion des déchets...)
- 11. Communications

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 21 octobre 2013

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2013 est approuvé sans observation.

2. Contrat de territoire de vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin 2014-2019

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du 24 juin 2013, le conseil communautaire validait cinq projets structurants à inscrire dans le Contrat de Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin pour la période 2014-2019.

Suite à l'instruction faite par le Département du Haut-Rhin, trois projets sont retenus dans la liste des actions éligibles, à savoir :

- La construction d'un outil immobilier de type hôtel d'entreprises à Blodelsheim (l'action relative à l'immobilier d'entreprises a été scindée en deux : 1^{ère} tranche et 2^{ème} tranche) ;
- La réalisation d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) à Fessenheim ;
- Le programme GERPLAN - Volet environnemental.

Ainsi ne figurent pas dans cette liste, la construction de l'hôtel d'entreprises (2^{ème} tranche) et la réalisation de la 3^{ème} tranche de la Zone Industrielle Koechlin (ZIK) à Fessenheim ainsi que le projet de construction d'un multi-accueil Papouille à Munchhouse, mutualisé avec le groupe scolaire et le périscolaire de la commune.

Cependant, le Contrat de Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin prévoit une clause de revoyure dès 2014 après les échéances municipales ainsi que la poursuite du financement du transport à la demande, des actions de développement local dans le cadre d'un appel à projets annuel et les postes de deux agents de développement.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Prend acte des projets retenus par le Département du Haut-Rhin ;

Autorise le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir.

Observations : M. le Président demande où en est le transfert à la communauté de communes du foncier nécessaire à la construction de l'hôtel d'entreprises à proximité du supermarché de Fessenheim. Mme le Maire de Fessenheim répond que le nouveau document d'urbanisme doit encore être arrêté.

3. Charte intercommunale de développement : Programme 2014

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

A travers le contrat de Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin (2014-2019), le Conseil Général du Haut-Rhin poursuit son soutien au développement local.

La réalisation d'actions de développement local d'intérêt communautaire est soutenue sous réserve d'être nouvelles ou expérimentales et en lien à la fois avec les axes de la charte de développement de la communauté de communes et avec les enjeux et axes structurants du Contrat de Territoire de Vie.

Deux opérations sont prévues dans le cadre du programme d'actions 2014 de la charte de développement. Il s'agit des opérations suivantes :

- Action N° 1 : Constitution d'une banque de matériel intercommunale pour l'enseignement du sport dans les écoles primaire de l'Essor du Rhin (le budget consacré à cette opération est de 17 500 € HT).
- Action N°2 : Organisation d'une manifestation promotionnelle autour de la Maison de la Nature du vieux canal (le budget consacré à cette opération est de 30 000 € TTC). La maîtrise d'ouvrage sera portée soit par la communauté de communes Essor du Rhin en partenariat avec la communauté de communes Centre Haut-Rhin, soit par l'association de gestion du site en cours de création.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise M. le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Haut-Rhin au titre du volet Développement local du contrat de territoire de vie pour les actions précitées ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2014.

4. GERPLAN transfrontalier

4.1 Actions GERPLAN 2014

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

A travers le contrat de Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin (2014-2019), le Conseil Général du Haut-Rhin poursuit son soutien au GERPLAN.

La réalisation d'actions est amendée par une aide du Département sous réserve d'être expérimentales ou d'envergure intercommunale engagées par la communauté de communes ou soutenues par elle si elle n'en est pas maître d'ouvrage.

Ces actions doivent aussi être en lien avec les documents cadres selon les grands enjeux définis à l'échelle du territoire (pérennisation de l'agriculture dans sa diversité géographique, préservation des milieux naturels et du cadre de vie, protection des ressources en eau).

Deux opérations portées par la communauté de communes est prévue dans le cadre de la programmation GERPLAN 2014, à savoir :

- Action N° 1 : Guide des prescriptions environnementales et paysagères appliquées aux zones d'activités et déclinaison opérationnelle (le budget consacré à cette opération est de 25 000 € TTC) ;
- Action N° 2 : Actions de sensibilisation des acteurs et du public à l'environnement et au territoire (le budget consacré à cette opération est de 7 000 € TTC).

L'ensemble des projets sous maîtrise d'ouvrage communale a également été recensé et inscrit dans la programmation 2014.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise M. le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Haut-Rhin au titre du volet « GERPLAN » du contrat de territoire de vie pour les actions précitées ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2014.

4.2 Renaturation de la Gravière de Rumersheim

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Dans le cadre du projet de GERPLAN Transfrontalier, l'association Enjeu Nature devait réaliser deux sentiers d'interprétation en lien avec la maison de la nature de Hirtzfelden. Confrontée à des problèmes financiers, l'association a été dissoute au début de l'année 2013. La communauté de communes s'est retrouvée dans l'impossibilité d'avoir un opérateur en capacité de réaliser le projet, ceci remettant en cause le soutien du Fonds Interreg sur ces deux actions dites de préfiguration d'un montant total de 76 544€ TTC. Devant le risque de remise en cause de la cohérence globale du projet de GERPLAN transfrontalier et compte tenu de l'urgence des délais imposés par le service instructeur, il a été proposé un autre projet environnemental en adéquation avec la préservation et la valorisation de la biodiversité sur le territoire. Suite à l'appel lancé auprès des communes membres, la commune de Rumersheim-le-Haut a proposé une action de substitution permettant d'intervenir dans le calendrier contraint de dépense imposé par l'Union Européenne (date limite : septembre 2014).

La commune de Rumersheim possède une parcelle le long du Grand Canal d'Alsace. Cette parcelle est en exploitation depuis une vingtaine d'années par un graviériste afin d'en extraire des granulats. Dans le cadre de la remise en état de fin d'exploitation, ce dernier a déposé un plan final d'exploitation comprenant un aménagement de sentiers pédestres aux alentours du plan d'eau ainsi qu'un réaménagement des berges.

Suite aux premiers résultats de l'étude environnementale transfrontalière menée dans le cadre du GERPLAN, il apparaît que la garantie du bon fonctionnement des milieux rhénans fait partie intégrante des enjeux majeurs retenus dans le plan d'action qui sera proposé à la suite de l'étude environnementale transfrontalière. Du fait de la proximité de la gravière avec le Muhlbach et le Rhin (véritable trame verte du territoire), la commune de Rumersheim souhaite aller plus loin dans la renaturation du site afin de garantir un fonctionnement optimal du milieu.

Cette action vise donc à créer une zone de haut fond sur la partie nord du plan d'eau avec une diversité de milieux propices au développement de la faune et de la flore spécifique des gravières. Il constitue ainsi une action phare d'amélioration de la qualité des zones humides du territoire.

Par délibération du conseil municipal du 12 novembre 2013, la commune de Rumersheim-le-Haut a confié la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de renaturation d'une partie de la gravière à la communauté de communes Essor du Rhin. Le coût des travaux est estimé à 42 300 € TTC.

Ce projet est inscrit au GERPLAN transfrontalier mené en collaboration avec la communauté de communes Porte de France Rhin Sud dans le cadre de la convention Interreg IV. En tant que porteur de projet désigné comme tel dans ladite convention, la communauté de communes Porte de France Rhin Sud est le seul partenaire autorisé à dépenser les fonds alloués au projet.

Vu l'information faite lors des bureaux communautaires du 29 avril et du 21 octobre 2013,

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Accepte la maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune de Rumersheim-le-Haut ;

Sollicite la communauté de communes Porte de France Rhin Sud pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de renaturation de la gravière de Rumersheim-le-Haut selon les conditions de financement prévues dans la convention Interreg ;

Autorise le président à signer tout document y afférent et notamment la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la commune de Rumersheim-le-Haut, la communauté de communes Essor du Rhin et la communauté de communes Porte de France Rhin Sud.

5. Enseignement du sport à l'école – Convention de mise à disposition d'équipements sportifs municipaux

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Par délibération du 26 juin 2013, le conseil communautaire a décidé de poursuivre la politique en faveur de l'enseignement des activités physiques et sportives (APS) dans les écoles primaires de la communauté de communes.

Cette politique se traduit par le financement du transport scolaire et l'embauche d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS).

Afin d'assurer l'enseignement des APS, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs municipaux avec les communes qui le souhaitent.

Cette convention, signée pour une durée d'un an tacitement reconductible, a pour objet de préciser les modalités d'accès, d'utilisation et de mise à disposition des équipements sportifs municipaux et des matériels (voir **annexe**).

D'un commun accord avec les communes propriétaires d'équipements sportifs, le tarif horaire d'utilisation des créneaux est fixé à 20 €. Ce tarif sera indexé sur l'indice du coût de la vie.

Pour l'année scolaire 2013/2014, ne seront utilisés que les équipements de Fessenheim et Rumersheim-le-Haut. Dans le cadre du programme pédagogique 2014/2015, il sera proposé l'utilisation des équipements des communes de Blodelsheim, Hirtzfelden et Munchhouse.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve le projet de convention de mise à disposition d'équipements sportifs municipaux dont un projet type est joint en annexe ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer ladite convention à intervenir avec les communes concernées et toutes les pièces y relatives.

6. Décision modificative N°3/2013 – Budget annexe « Ordures ménagères » : Ajustements de crédits

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Vu les titres annulés sur exercices antérieurs,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la nomenclature M4,

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise les ajustements de crédits au budget annexe « Ordures ménagères » 2013, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
611- 011 – Sous-traitance générale	Ajustement crédits	- 1.000 €	
673 - 67 – Titres annulés sur exercices antérieurs	Ajustement crédits	+ 1.000 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0 €	0 €

7. Décision modificative n°1/2013 – Budget annexe « ZIK » : Ouverture de crédits

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Vu les dépenses engagées pour divers travaux,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la nomenclature M14,

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise l'ouverture de crédits supplémentaires au Budget annexe « ZIK » 2013, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
608 – Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	Ouverture de crédits	+ 1 000,00 €	
71355 – Variation des stocks de terrains aménagés	Ajustement de crédits	+ 1 000,00 €	
71355 – Variation des stocks de terrains aménagés	Ajustement de crédits		+ 1 000,00 €
7552 – Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget général	Ajustement de crédits		+ 1 000,00 €

TOTAL FONCTIONNEMENT		2 000,00 €	2 000,00 €
INVESTISSEMENT			
355 – Terrains aménagés	Ajustement de crédits	+ 1.000,00 €	
355 – Terrains aménagés	Ajustement de crédits		+ 1.000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		1.000,00 €	1.000,00 €

8. Ressources humaines

8.1 Avancement de grades

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du 29 octobre 2007, le conseil communautaire avait décidé de fixer les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement selon les modalités récapitulées dans un tableau exhaustif.

Or, les effectifs de fonctionnaires de la communauté de communes ont évolué en nombre et en cadre d'emploi.

Il est proposé de confirmer le taux de promotion de 100% pour l'ensemble des filières, cadres d'emploi et grades de l'effectif des fonctionnaires de la communauté de communes.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de soumettre à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire le maintien du taux de promotion à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois de toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) susceptibles de remplir les conditions d'avancement de grade et de réinscrire ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, dès réception de l'avis précité, pour délibération définitive.

8.2 Chèques cadeaux aux enfants du personnel

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Il est proposé d'attribuer pour les fêtes de fin d'année des chèques cadeaux au personnel de la communauté de communes, à raison de 50 € par an et par enfant jusqu'à 14 ans inclus.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'allouer pour les fêtes de fin d'année des chèques cadeaux au personnel de la communauté de communes, à raison de 50 € par an et par enfant jusqu'à 14 ans inclus ;

Décide de prévoir au budget les crédits nécessaires à l'exécution de cette délibération.

8.3 Modalités financières de transfert du Compte Epargne Temps lors d'une mutation

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du 24 juin 2013 le conseil communautaire a mis en place le Compte Epargne Temps à partir du 1^{er} juillet 2013. Il permet aux agents d'accumuler des congés qui peuvent être utilisés à l'occasion du départ à la retraite, d'un congé sabbatique ou d'un projet personnel.

Le décret n° 2004-876 du 26/08/2004 relatif au Compte Epargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale a prévu dans son article 11 que les collectivités peuvent, par convention, définir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un Compte Epargne Temps à la date à laquelle cet agent change de collectivité par voie de mutation ou de détachement.

Il est proposé que le montant des sommes dues puisse être calculé en fonction du salaire brut annuel et des charges patronales de l'agent au 31 décembre de l'année précédant celle de la mutation au prorata du nombre de jours figurant sur le Compte Epargne Temps divisé par 360. Une convention entre les deux collectivités formalisera les modalités financières du transfert du Compte Epargne Temps pour un dédommagement de la collectivité d'accueil qui devra assurer la gestion du Compte Epargne Temps non consommé dans la collectivité d'origine.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'instaurer le principe du transfert du Compte Epargne Temps lors d'une mutation ou d'un détachement selon les modalités financières de transfert décrites ci-dessus ;

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir entre collectivités lors d'une mutation ou d'un détachement ainsi que tous les actes qui en découlent ;

Décide de prévoir au budget les crédits nécessaires à l'exécution de cette délibération.

8.4 Cadeau pour le départ de Mme Emmanuelle PARANT

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Embauchée depuis 1997 à l'Essor du Rhin, Mme Emmanuelle PARANT a pris de nouvelles fonctions à la communauté de communes du Pays de Brisach depuis le 1^{er} octobre 2013.

Il est proposé de lui attribuer pour son départ un chèque cadeau d'une valeur de 300 €.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'attribuer pour le départ de Mme Emmanuelle PARANT un chèque cadeau d'une valeur de 300 € ;

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013.

9. Maîtrise d'ouvrage déléguée

9.1 Munchhouse – Aménagement du carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim : Demande de quitus

La communauté de communes a été chargée de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'aménagement du carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim à Munchhouse.

A ce jour, l'opération est achevée et toutes les factures mandatées.

Afin de se voir libérer de tout engagement et de permettre à la commune d'intégrer les biens dans son patrimoine, la communauté de communes sollicite le quitus de la commune, maître d'ouvrage, en vue de la remise des ouvrages.

L'opération s'équilibre de la manière suivante :

Recettes (Art. 458241)	Dépenses (Art. 458141)
144.886,85 €	144.886,85 €
Commentaires : La valeur du bien à intégrer dans le patrimoine communal est dès lors de : 144.886,85 €	

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Arrête les comptes tels que présentés ;

Demande quitus à la commune de Munchhouse.

9.2 Roggenhouse – Rue de l'école : Avenant n°1 aux marchés de travaux lots n°1 et n°2

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-Président.

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente, la communauté de communes, en accord avec la commune de Roggenhouse et le maître d'œuvre, propose d'ajuster et d'adapter certaines prestations des marchés attribués.

Ceci nécessite l'établissement d'avenant n° 1 comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lots	Désignations	Titulaires	Montants des marchés TTC	Montants des avenants TTC	%	Nouveaux montants des marchés en € TTC
1	Voirie	BTP Werey	117.628,87 €	38.414,32 €	32,66 %	156.043,19 €
	Commentaire : Avenant n° 1 : Nécessité de remise à niveau du fond de forme après décaissage des enrobés, la structure de chaussée n'étant pas conforme aux prescriptions minimales. Mise en place de bordures granit et démolition de fondation de mur en béton.					
2	Réseaux secs	ETPE	16.444,16 €	2.397,98 €	14,58 %	18.842,14 €
	Commentaire : Avenant n° 1 : Mise en place de 2 coffrets électriques supplémentaires pour constructions futures.					

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer les avenants et toutes les pièces y relatives ;

Dit que les crédits nécessaires seront ajustés par une décision modificative.

9.3 Roggenhouse – Rue de l'école : Décision modificative n°8/2013

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Par délibération en date du 27 mai 2013 (*point 6.4*), la communauté de communes a accepté de réaliser les études et les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Vu la délibération du 30 septembre 2013 (*point 9.1*), attribuant les marchés de travaux ;

Vu la délibération du 30 septembre 2013 (*point 9.2*), acceptant l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération de ce jour (*point 9.2*), acceptant les avenants n° 1 aux marchés de travaux lot n° 1 & 2 ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la nomenclature M14 ;

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise l'inscription de crédits supplémentaires au Budget 2013, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
458X53 – Roggenhouse – Aménagement de la rue de l'école	Ajustement de crédits	+ 40 000,00 €	+ 40 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		40 000,00 €	40 000,00 €

9.4 Rustenhart – Construction d'un groupe scolaire : Attribution marchés

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Ce point est reporté à un prochain conseil communautaire.

9.5 Rustenhart – Construction d'un groupe scolaire : Lot 3 Gros œuvre : Acte de sous-traitance n° 2

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Par délibération du 27 juillet 2013, le marché relatif au lot n°3 - Gros-œuvre pour la construction du groupe scolaire à Rustenhart a été attribué à la Sté BGMC de Sausheim pour un montant de 418 039,74€ TTC.

Lors de sa séance du 21 octobre 2013, le conseil communautaire a accepté la proposition de sous-traitance n°1 de l'entreprise BGMC pour des travaux de fouilles. Il s'agit de l'entreprise ANDRE TP Pays de Buhl.

A ce stade des travaux, le montant des prestations sous-traitées doit être réajusté, sur présentation d'un acte de sous-traitance n° 2.

Conformément au Code des Marchés Publics, le Pouvoir Adjudicateur est amené à accepter la demande de sous-traitance, la nouvelle répartition des paiements et les conditions de paiement comme indiquées sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant initial du marché TTC	Nouveau montant du marché après répartition en € TTC
3	Gros-œuvre	BGMC	Sausheim	418 039,74 €	217 596,96 €
	Sous-traitant à paiement direct n° 1	ANDRE TP	Buhl	0,00 €	5 453,76 €
	Sous-traitant à paiement direct n° 2	NK Eurl	Bartenheim	0,00 €	194 989,02 €
Commentaires : Acte de sous-traitance à paiement direct n° 2 - Lot n° 3 relatif aux prestations de fondations de structure béton, dalles, dallage.					

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter les éléments précités.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Accepte la proposition de sous-traitance n° 2 de l'entreprise BGMC ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'acte de sous-traitance et toutes les pièces y relatives.

10. Divers (CNPE de Fessenheim, immobilier d'entreprises, maison de la Nature, piste cyclable, gestion des déchets...).

CNPE de Fessenheim : Mme Fabienne STICH relate l'exercice du 14 novembre dernier.

A l'initiative de M. Michel SORDI, Député du Haut-Rhin, un rassemblement d'élus s'est tenu le 19 novembre devant l'Hôtel Matignon pour marquer l'opposition au projet du Gouvernement en matière de transition énergétique.

M. François FILLON, ancien premier ministre, a visité le 21 novembre le site EDF pour exprimer publiquement son opposition totale à une fermeture absurde. Un point presse s'est tenu à la communauté de communes en sa présence.

A l'occasion de la prochaine réunion de la CLIS, le 2 décembre 2013, la commune de Fessenheim affrètera à nouveau un bus permettant aux habitants du secteur de participer à la manifestation organisée pour la poursuite de l'exploitation du site nucléaire.

Hôtel d'entreprises : M. Patrice WALTISPERGER fait le compte rendu des réunions de travail des 07 et 21 novembre derniers. Le maître d'œuvre a fait une étude d'implantation de l'équipement sur deux secteurs de la ZAH. Le choix d'implantation s'est porté sur la parcelle proche du giratoire dans la seconde tranche. Le conseil entérine ce choix. En préambule du prochain conseil communautaire, le maître d'œuvre viendra présenter l'avant-projet sommaire du projet.

Maison de la Nature de Hirtzfelden : M. André ONIMUS fait le compte rendu du 1^{er} comité de pilotage du futur CINE de Hirtzfelden du 14 novembre dernier. Le projet de statuts de la future association est en cours d'écriture, un calendrier de travail a été défini, la recherche active de membres et des futurs dirigeants de l'association ainsi que d'une dénomination de l'association et du site sont engagées. L'embauche d'un responsable de l'établissement est prévue pour le début 2014. Suite des opérations :

- Programmation de visites de la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale le 2 décembre et du Moulin de Lutterbach le 10 décembre.
- 2^{ème} comité de pilotage le 10 décembre à Ensisheim.

Piste cyclable reliant Fessenheim à Hirtzfelden : les travaux de réalisation de la piste ont débuté le 22 octobre dernier. La pose des enrobés sur toute la longueur du tronçon est prévue début décembre.

Gestion des déchets : le comité consultatif environnement examine en ce moment l'évolution des coûts du service et des tonnages OM depuis le passage à la redevance incitative et travaille sur l'ébauche de tarifs pour 2014. M. Frédéric GOETZ relève de nouvelles dépenses dont la CCER n'a pas la maîtrise, à savoir hausse de la TVA, de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) et pour divers coûts des prestations de collecte des ordures ménagères.

Il indique la baisse du cours de revente des matériaux (papiers-cartons-emballages plastiques...) en 2013 et que la grande majorité des ménages limitent le nombre de levées à 16. Cela contribue fortement à réduire les recettes du service pour la CCER.

Tourisme : La signature de la convention avec l'Office du Tourisme Guebwiller-Pays du Florival a eu lieu le 18 novembre.

Sortie culturelle :

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du 10 septembre 2012, le conseil communautaire avait décidé de célébrer le 40^e anniversaire de la création de la structure intercommunale.

Cette célébration est programmée pour le 22 février 2014 et prendra la forme d'une sortie culturelle.

Considérant que ce déplacement présente un lien direct avec l'intérêt de la communauté de communes,

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité,

Confirme sa décision du 10 septembre 2012 de prendre en charge par le budget général les frais de déplacement, d'entrée des sites culturels et de restauration, pour l'ensemble des participants ;

Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette sortie ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014.

11. Communications

Magazine intercommunal : l'édition du mois de novembre 2013 est parue. Elle sera distribuée dans tous les foyers de la CCER dans les prochains jours.

Dotation d'équipement des territoires ruraux : la prochaine réunion se tiendra le 27 novembre à Colmar pour dresser le bilan 2013 et fixer les catégories d'opérations éligibles en 2014 ainsi que les taux minimaux et maximaux applicables.

CLIS : la prochaine réunion plénière aura lieu le 2 décembre à Colmar.

Brigade Verte : l'inauguration du poste de Hirtzfelden aura lieu le 3 décembre à la maison éclusière N° 50 (maison attenante au futur Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement).

Groupement Local de Coopération Transfrontalière : le prochain comité directeur aura lieu le 9 décembre à Hartheim.

Natura 2000 : le prochain comité de pilotage du site Natura 2000 Rhin-Ried-Bruch se tiendra le lundi 9 décembre à Strasbourg.

Conseil Général du Haut-Rhin : la signature du Contrat Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin aura lieu le 13 décembre à Soultz.

Plateforme pour l'Emploi Transfrontalier : le prochain comité de pilotage de PETra se tiendra le 18 décembre 2014 à la Ruche.

Commission Départementale de la Coopération Intercommunale : la prochaine réunion de la CDCI se tiendra le 19 décembre à Colmar.

Vœux : Rumersheim : 4 janvier à 19h, CCER : 6 janvier à 19h, Rustenhart : 7 janvier à 18h30, Fessenheim : 8 janvier à 18h, Blodelsheim : 9 janvier à 19h, Hirtzfelden : 17 janvier à 19h, Munchhouse : 18 janvier à 16h, Roggenhouse : 25 janvier à 17h.

Calendrier des réunions de la commission finances :

- Jeudi 16/01 à 18h (Fonctionnement)
- Jeudi 30/01 à 18h (Investissement + OM + Ruche)
- Jeudi 13/02 à 18h (Tous Budgets CCER)
- Sous réserve jeudi 20/02 à 18h

Il est proposé que le vote du budget primitif ait lieu avant l'échéance des municipales.

Tour de table :

M. Cédric LEPAUL : donne quelques informations sur l'avancement des travaux au multi-accueil à Fessenheim. Il indique son embarras vis-à-vis d'une entreprise qui ne respecte pas les conditions d'accès au chantier alors même que le gérant de la société en question est l' élu de Fessenheim exigeant la création d'un chemin provisoire renchérissant le coût global du projet de l'ordre de 20 000 € TTC. Il poursuit en précisant que le montant prévisionnel de la subvention demandée à la communauté de communes par l'association de gestion « La petite enfance de la Hardt » sera de 441 000 € en 2014. Ce montant est inchangé par rapport à 2013.

Mme Agnès KIEFFER : fait part du succès des différentes actions culturelles du mois en cours, notamment la session informatique d'APALIB du 6 décembre qui sera filmé par France 2. Les sorties rando mensuelles (3^{ème} jeudi du mois) connaissent de plus en plus d'engouement. Le déplacement au marché de Noël à Strasbourg le 14 décembre se fera avec trois cars. Trois élus accompagneront cette sortie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 21 h 30. Il invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2013
2. Contrat de territoire de vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin 2014-2019
3. Charte intercommunale de développement : Programme 2014
4. GERPLAN transfrontalier
5. Enseignement du sport à l'école – Convention de mise à disposition d'équipements sportifs municipaux
6. Décision modificative n° 3/2013 – Budget annexe « Ordures ménagères » : Ajustements de crédits
7. Décision modificative n° 1/2013 – Budget annexe « ZIK » : Ouverture de crédits
8. Ressources humaines
9. Maîtrise d'ouvrage déléguée
 - 9.1 Munchhouse – Aménagement du carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim : Demande de quitus
 - 9.2 Roggenhouse – Rue de l'école : Avenants n° 1 aux marchés de travaux lots n° 1 et n° 2
 - 9.3 Roggenhouse – Rue de l'école : Décision modificative n° 8/2013
 - 9.4 Rustenhardt – Construction d'un groupe scolaire : Attribution marchés
 - 9.5 Rustenhardt – Construction d'un groupe scolaire : Lot 3 Gros œuvre : Acte de sous-traitance n° 2
10. Divers (CNPE de Fessenheim, immobilier d'entreprises, maison de la Nature, piste cyclable, gestion des déchets...)
11. Communications

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. François BERINGER	Assesseur		
M. Christophe BITARD	Conseiller communautaire		
M. Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M. Frédéric GOETZ	Vice-président		
M. Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M. Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M. Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-présidente		
M. Cédric LEPAUL	Vice-président		
M. Cyrille LHUILLIER	Conseiller communautaire		
M. Henri MASSON	Vice-président		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		
M. Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M. André ONIMUS	Président		
M. Florent OTT	Conseiller communautaire		

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M. Etienne SIGRIST	Vice-président		
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M. Patrice WALTISPERGER	Vice-président		
M. François WASSMER	Conseiller communautaire		